Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur la

Paruline orangée
Protonotaria citrea

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2016

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2016. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xvi p. (http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1).

Note de production :
Le COSEPAC remercie Jon McCracken d'avoir rédigé le présent sommaire du statut de l'espèce de la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision du rapport ont été assurées par Marcel Gahbauer, coprésident du Sous-comité de spécialistes des oiseaux du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125
Téléc. : 819-938-3984
Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Prothonotary Warbler *Protonotaria citrea* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016.
N° de catalogue CW69-14/2-58-2017F-PDF
ISBN 978-0-660-07703-1

COSEPAC
Sommaire de l’évaluation

Sommaire de l’évaluation – novembre 2016

Nom commun
Paruline orangée

Nom scientifique
Protonotaria citrea

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Au Canada, cette espèce se reproduit seulement dans les forêts marécageuses de feuillus, dans la région carolinienne du sud–ouest de l’Ontario. La population est petite, moins de 30 individus, et risque de diminuer encore plus. Cette paruline est vulnérable à la dégradation de son habitat de reproduction résultant du drainage des milieux humides, de la récolte forestière, du développement, de l’invasion du roseau commun et de la perte du couvert forestier attribuable au dépérissement causé par l’agrile du frêne. La perte d’habitat d’hivernage dans les mangroves attribuable à l’aquaculture et à l’aménagement du littoral en Amérique centrale et en Amérique du Sud constitue une autre menace.

Répartition
Ontario

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2007, et en novembre 2016.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Protonotaria citrea

Paruline orangée

Prothonotary Warbler

Répartition au Canada : Ontario

Historique du statut :

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2007 et en novembre 2016.

Espèce sauvage :

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui ☐ non ☒

Explication :
Il n'existe aucune nouvelle donnée probante justifiant un changement.

Aire de répartition :

Changement de la zone d'occurrence : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Changement de l'indice de zone d'occupation (IZO) : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Changement du nombre de localités[1] actuelles connues ou inférées : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Nouvelles données importantes issues de relevés : oui ☐ non ☒

Explication :

La Paruline orangée est une espèce très rare au Canada, mais est activement surveillée par des amateurs et des spécialistes. Dans de nombreux sites considérés comme occupés, l'espèce est parfois présente, parfois absente. Ainsi, en raison de ce niveau de fluctuation annuelle, il est difficile d'établir avec certitude s'il s'est produit un véritable changement de la zone d'occupation, mais un tel changement semble peu probable. Moins de 10 localités sont occupées au Canada chaque année (p. ex. pas plus de 8 en 2015).

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Changement de la tendance de la population : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui ☐ non ☒ inc. ☐

1 Utiliser la définition de « localité » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Changement de la tendance de la superficie et/ou de la qualité de l'habitat : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Nouvelles données importantes issues de relevés : oui ☒ non ☐

Explication :

Les effectifs sont demeurés stables ou n'ont baissé que légèrement au Canada depuis la publication du dernier rapport de situation du COSEPAC, passant de 28-34 (COSEWIC, 2007) à 28 individus matures en 2015. Par conséquent, la tendance de la population a changé par rapport au déclin marqué décrit dans le rapport de situation précédent. Voir l'annexe A pour obtenir des renseignements supplémentaires.

L'estimation de la population nord-américaine a été légèrement ajustée depuis le dernier rapport de situation. Selon de nouvelles techniques d'analyse, la population continentale est maintenant estimée à à environ 1,6 million d'individus matures (Blancher *et al.*, 2012), comparativement à une estimation de 1,8 million d'oiseaux dans les rapports du COSEPAC précédents. Cependant, ce changement découle simplement de la nouvelle méthode de dérivation des estimations.

Selon le Relevé des oiseaux nicheurs (Sauer *et al.,* 2014), la tendance nord-américaine à long terme était de -1,1 % par année de 1966 à 2013 (IC à 95 % = -1,6 à -0,7). La tendance à court terme sur 10 ans était de -0,5 % par année de 2003 à 2013 (IC à 95 % = -1,7 à 0,7), ce qui équivaut à une baisse d'au plus 17 % au cours de la décennie. La figure 1 illustre la tendance de la population nord-américaine.

Au Canada, la qualité et l'étendue de l'habitat de reproduction se sont considérablement et continuellement détériorées au cours de la dernière décennie, à cause de la présence d'espèces envahissantes, notamment le roseau commun (*Phragmites australis* ssp. *australis*) et l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis)*.

Menaces

Changement de la nature et/ou de la gravité des menaces : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Explication :

La gravité des menaces que présentent les insectes envahissants (plus particulièrement l'agrile du frêne) et les espèces végétales envahissantes (plus particulièrement le roseau commun) pour la qualité de l'habitat dans les aires de reproduction canadiennes s'est accrue de façon spectaculaire depuis la dernière évaluation. De plus, il a aussi été démontré que l'exploitation forestière a des incidences négatives sur la Paruline orangée (p. ex. voir Heltzel et Leberg, 2010). Enfin, une perte continue de milieux humides a été observée dans l'aire de répartition américaine (Stedman et Dahl, 2008).

Protection

Changement quant à la protection effective : oui ☒ non ☐

Explication :

Un programme de rétablissement fédéral a été publié en 2011 (Environment Canada, 2011). Il comprenait la désignation de l'habitat essentiel de reproduction au Canada. Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MNFO) a adopté le programme de rétablissement fédéral en 2012 (OMNR, 2012). Toutefois, le changement dans la protection effective est mineur puisque tout l'habitat essentiel désigné se trouve à l'intérieur de zones désignées existantes : zones de protection de la nature, parcs provinciaux, zones d'intérêt naturel et scientifique, zones écosensibles, réserves nationales de la faune ou aires naturelles importantes.

Immigration de source externe

Changement quant à l'immigration de source externe constatée : oui ☐ non ☒

Explication :

La population continue de diminuer aux États-Unis (Sauer *et al*., 2014), et l'habitat disponible limité continue de décliner au Canada; voir la section **Information sur la population** ci-dessus.

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Précisions : Aucune nouvelle information.

Sommaire et autres points à examiner [mesures de rétablissement, etc.]

Des mesures de rétablissement sont mises en œuvre au Canada depuis la fin des années 1990. Un programme de rétablissement officiel a été publié en 2011 (Environment Canada, 2011). Il a ensuite été adopté par la Province de l'Ontario en 2012. Les mesures de rétablissement portent principalement sur la création d'habitat et l'amélioration de l'habitat. Cette dernière se fait notamment par le biais du programme d'installation de nichoirs. Toutefois, l'intensité des mesures de rétablissement a considérablement diminué au cours de la dernière décennie parce que le programme d'installation de nichoirs s'est avéré fructueux uniquement dans quelques sites n'abritant que très peu ou aucun Troglodyte familier (*Troglodytes aedon*). Dans la majorité des sites, le Troglodyte familier a livré une très forte compétition pour les nichoirs, ce qui a exacerbé le déclin de la Paruline orangée (McCracken, 2008; McCracken et Vande Somple, 2009). En outre, les menaces que présente la propagation dans de nombreux sites d'espèces envahissantes telles que le roseau commun et d'autres espèces végétales envahissantes, comme l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), se sont considérablement accrues au cours de la dernière décennie, et, à ce jour, demeurent impossibles à gérer. De plus, ces menaces devraient continuer de réduire le caractère convenable de l'habitat de la Paruline orangée. Enfin, les effets à long terme des changements climatiques sur les niveaux d'eau des forêts marécageuses du Canada pourraient constituer un facteur déterminant du caractère convenable de l'habitat.

Remerciements et experts contactés

Le rédacteur du sommaire du statut de l'espèce souhaite remercier les personnes suivantes, qui ont fourni de l'information sur les occurrences récentes : Jody Allair (Études d'Oiseaux Canada), Danny Bernard (Service canadien de la faune), Ken Burrell (Natural Resource Solutions Inc.), Graeme Gibson (Observatoire d'oiseaux de l'île Pelée), Jarmo Jalava, Dean Ware et Don Wills. Il remercie également Environnement et Changement climatique Canada d'avoir fourni une aide financière pour ce travail.

Sources d'information

Blancher, P.J., K.V. Rosenberg, A.O. Panjabi, A.R. Couturier, T.C. Will, W.E. Thogmartin et D.T. Jones-Farrand. 2012. Update to the Partners in Flight Population Estimates Database. Version: Saving Our Shared Birds 2010. Partners in Flight Technical Series No 6. http://www.partnersinflight.org/.

COSEWIC 2007. COSEWIC assessment and update status report on the Prothonotary Warbler *Protonotaria citrea* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 31 pp. (www.sararegistry.gc.ca/status/status_e.cfm). [Également disponible en français : COSEPAC 2007. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 36 p. (http://www.sararegistry.gc.ca/status/status_f.cfm).]

Environment Canada. 2011. Recovery Strategy for the Prothonotary Warbler (*Protonotaria citrea*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa.v + 26 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Programme de rétablissement de la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) au Canada. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa.v + 30 p.]

Heltzel, J.M. et P.L. Leberg. 2010. Effects of selective logging on breeding bird communities in bottomland hardwood forests in Louisiana. Journal of Wildlife Management 70:1416-1424.

McCracken, J.D. 2008. The 2007 Prothonotary Warbler Recovery Program in Canada. Rapport inédit de Bird Studies Canada to Environment Canada. 42 pp.

McCracken, J.D. et K. Vande Somple. 2009. The 2008 Prothonotary Warbler Recovery Program in Canada. Rapport inédit de Bird Studies Canada to Ontario Ministry of Natural Resources and Environment Canada. 45 pp.

Ontario Ministry of Natural Resources [OMNR]. 2012. Recovery Strategy for the Prothonotary Warbler (*Protonotaria citrea)* in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. i + 3 pp. + Appendix vi + 26 pp. Adoption of the Recovery Strategy for the Prothonotary Warbler (*Protonotaria citrea*) in Canada (Environment Canada 2011).

Sauer, J.R., J.E. Hines, J.E. Fallon, K.L. Pardieck, D.J. Ziolkowski, Jr. et W.A. Link. 2014. *The North American Breeding Bird Survey, Results and Analysis 1966 - 2013. Version 01.30.2015 USGS Patuxent Wildlife Research Center, Laurel, MD.*

Stedman S. et T.E. Dahl. 2008. Status and trends of wetlands in the coastal watersheds of the eastern United States 1998-2004. National Oceanic and Atmospheric Administration, National Marine Fisheries Service and U.S. Department of the Interior, Fish and Wildlife Service. 32 pp.

Rédacteur du Sommaire du statut de l'espèce : Jon McCracken, coprésident de l'Équipe de rétablissement de la Paruline orangée (Prothonotary Warbler Recovery Team).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Protonotaria citrea

Paruline orangée

Prothonotary Warbler

Répartition au Canada : Ontario

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population)	De 2 à 4 ans
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Oui, un déclin est prévu en raison de la détérioration de la qualité de l'habitat.
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [cinq ans ou deux générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	Sans objet. Alors que la population canadienne de couples reproducteurs réels peut avoir légèrement baissé au cours de la dernière décennie, la population est si petite que le calcul d'un pourcentage de changement n'est pas pertinent.
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	Le pourcentage est inconnu, mais une baisse est prévue.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin a) sont clairement réversibles b) et comprises et c) ont effectivement cessé?	a) non b) oui c) non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	~ 11 500 km²
Indice de zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté).	Maximum de 40 km²; valeur fondée sur au plus 10 carrés de grille de 2 km de côté occupés chaque année.

La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	a) non b) non
Nombre de localités∗	< 10 (localités qui sont occupées chaque année)
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Probablement pas, mais il existe une certaine incertitude à cause de la fluctuation annuelle dans les sites occupés.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Oui, un déclin est prévu à cause de la menace que présentent les espèces envahissantes.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Sans objet
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Oui, un déclin est prévu à cause des plantes et des insectes envahissants.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, un déclin de la superficie et de la qualité de l'habitat est observé et prévu à cause des plantes et des insectes envahissants.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures dans chaque sous-population

Sous-populations (utilisez une fourchette plausible)	**Nombre d'individus matures**
Total	28 (y compris les adultes non appariés)

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Non calculée

∗ Voir « Définitions et abréviations » sur le site Web du COSEPAC et de l'IUCN (février 1014; en anglais seulement) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Menaces (directes, de l'impact le plus élevé à l'impact le plus faible, selon le calculateur des menaces de l'UICN)

Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce? Non

24.

i. Perte d'habitat de reproduction en forêts marécageuses causée par le drainage et le développement des milieux humides
ii. Dégradation de l'habitat de reproduction associée aux effets des espèces exotiques envahissantes de plantes et d'insectes qui entraîne la perte d'étendues d'eaux libres (p. ex. en raison de l'invasion par le roseau commun) et la perte de couvert forestier (p. ex. attribuable au dépérissement causé par l'agrile du frêne), ce qui entraîne une compétition accrue avec le Troglodyte familier
iii. Dégradation de l'habitat de reproduction découlant des incidences de l'exploitation forestière
iv. Perte d'habitat de mangroves (hivernage) en Amérique centrale et en Amérique du Sud due à l'aquaculture (p. ex. élevage de crevettes) et à l'aménagement côtier.

Quels sont les autres facteurs limitatifs pertinents? Cette espèce de paruline a des besoins hautement spécialisés en matière d'habitat. Elle a besoin de cavités dans les arbres situés dans des forêts décidues, marécageuses et couvertes de mousses (plus particulièrement des forêts matures) durant la saison de reproduction, tandis que les mangroves sont très prisées en hiver. De plus, au moins certaines années, des taux inexplicablement élevés d'échec de nidification ont été signalés à cause d'œufs inféconds (McCracken et Vande Somple, 2009).

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.	Depuis 1968, la population des États-Unis connaît une baisse légère, mais soutenue.
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Oui
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Oui
Les conditions se détériorent-elles au Canada+?	Oui, principalement à cause de la baisse de la quantité et de la qualité de l'habitat due aux plantes et aux insectes envahissants.
Les conditions de la population source se détériorent-elles+?	Oui
La population canadienne est-elle considérée comme un puits+?	Inconnu
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Non

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate? Oui, car ses nids sont très recherchés par les ornithologues et les photographes; il ne faut pas diffuser de données précises sur les sites.

+ Voir le tableau 3 (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe)

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2007 et en novembre 2016.

Statut et justification de la désignation

Statut : Espèce en voie de disparition	Codes alphanumériques : C2a(i), D1
Justification de la désignation : Au Canada, cette espèce se reproduit seulement dans les forêts marécageuses de feuillus, dans la région carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. La population est petite, moins de 30 individus, et risque de diminuer encore plus. Cette paruline est vulnérable à la dégradation de son habitat de reproduction résultant du drainage des milieux humides, de la récolte forestière, du développement, de l'invasion du roseau commun et de la perte du couvert forestier attribuable au dépérissement causé par l'agrile du frêne. La perte d'habitat d'hivernage dans les mangroves attribuable à l'aquaculture et à l'aménagement du littoral en Amérique centrale et en Amérique du Sud constitue une autre menace.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Le taux de déclin a été faible au cours des 10 dernières années.
Critère B (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) : Corresponds au critère de la catégorie « espèce menacée », B2ab(ii,iii), mais non au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », car il reste probablement plus de 5 localités.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », C2a(i), car la population totale comprend moins de 30 individus matures et d'autres déclins sont prévus.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », D1, le nombre d'individus matures étant inférieur à 30.
Critère E (analyse quantitative) : Aucune analyse effectuée.

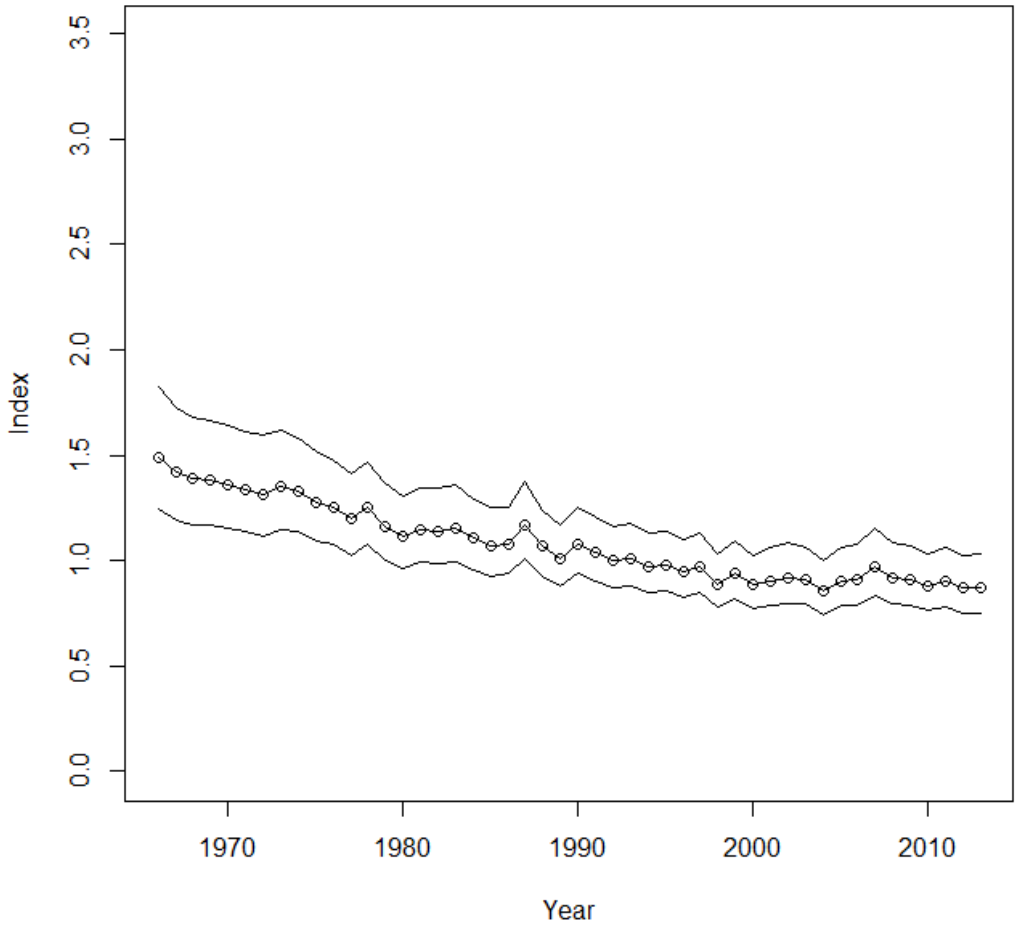

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :
Index = Indice
Year = Année

Figure 1. Tendance démographique à long terme de la Paruline orangée en Amérique du Nord, selon les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) (Sauer *et al.*, 2014). Le graphique présente les limites supérieure et inférieure des intervalles de confiance à 95 % entourant les indices annuels moyens (cercles vides).

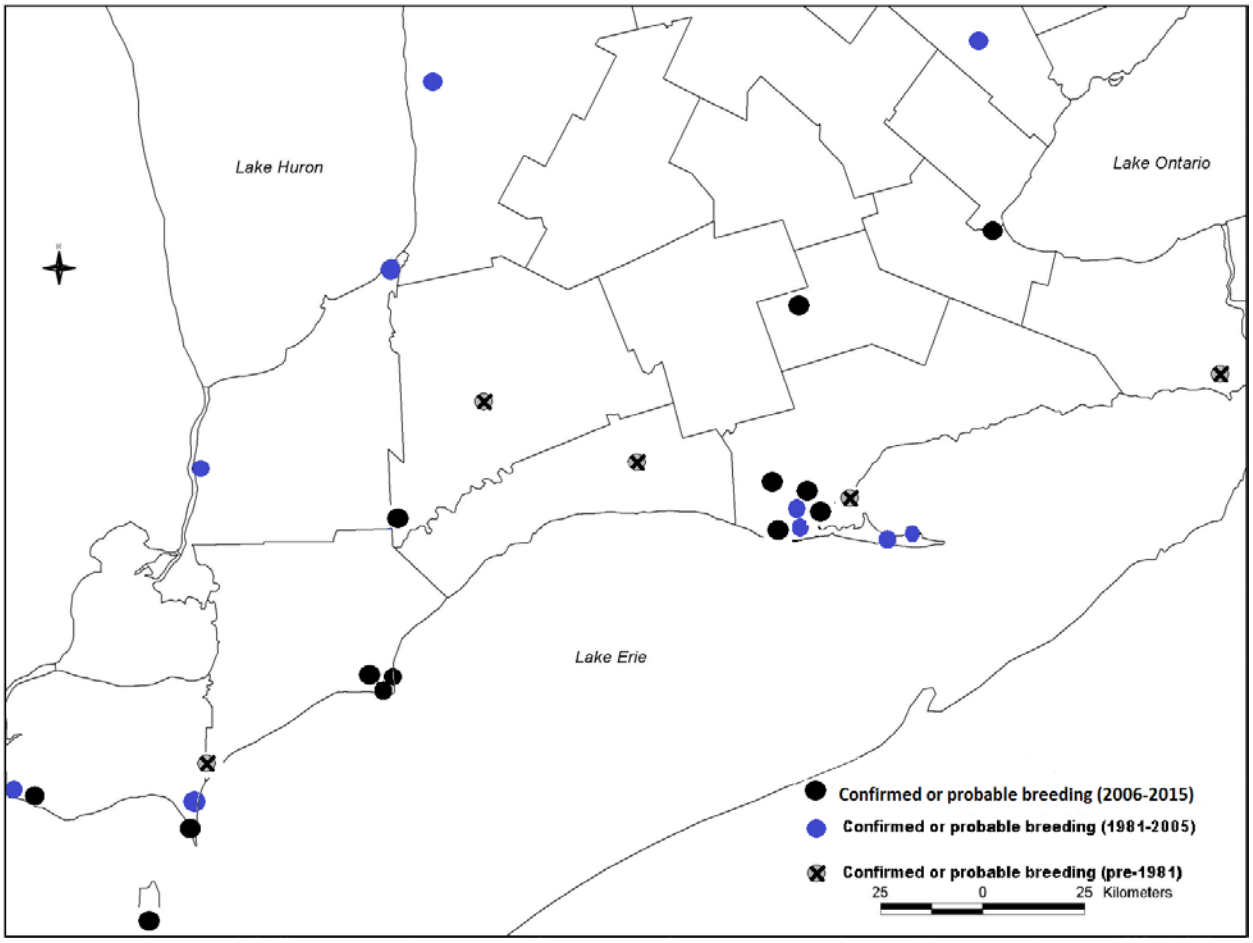

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :

Lake Huron =Lac Huron

Lake Ontario = Lac Ontario

Lake Érié = Lac Érié

Confirmed or probable breeding (2006-2015) = Reproduction confirmée ou probable (2006-2015)

Confirmed or probable breeding (1981-2005) = Reproduction confirmée ou probable (1981-2005)

Confirmed or probable breeding (pre-1981) = Reproduction confirmée ou probable (avant 1981)

Kilometers = Kilomètres

Figure 2. Occurrences de reproduction confirmées ou probables de la Paruline orangée au Canada (sud de l'Ontario) pour diverses périodes, y compris la période de 10 ans la plus récente (de 2006 à 2015). La zone d'occurrence a été calculée en fonction du polygone qui couvre les mentions de la période de 10 ans la plus récente.

Annexe A. Liste des sites connus qui abritent la Paruline orangée en Ontario, durant deux périodes (1991-2005 et 2006-2015), et estimations de 2015 de la population.

Région municipale	Nom du site	Population maximale (1991-2005)[1]	Population maximale (2006-2015)[2]	Estimation de la population en 2015	Historique d'occupation	Propriété
Comté de Brant	Autoroute 403	-	1 couple	1 couple	Occupé en 2015; aucune autre mention	Privée
M.R. de Chatham-Kent	Parc provincial Rondeau	15 couples	5 couples	3 couples	Occupé annuellement depuis les années 1930	Parcs Ontario
Comté d'Essex	Amherstburg	3 couples	-	-	Occupé de 2001 à 2004	Privée
Comté d'Essex	Plage Holiday	4 couples	1 couple	1 mâle non apparié	Occupé de façon éphémère depuis 1997	Office de protection de la nature de la région d'Essex; privée
Comté d'Essex	Parc national de la Pointe-Pelée	-	1 couple	-	Occupé de façon éphémère depuis 2011	Parcs Canada
Comté d'Essex	Île Pelée (pointe Fish)	-	1 couple	1 couple	Occupé de façon éphémère depuis 2011	Parcs Ontario
Comté d'Essex	Marais Hillman	1 couple	-	-	Occupé uniquement en 2003	Office de protection de la nature de la région d'Essex
M.R. Hamilton-Wentworth	Marais Dundas	2 couples	1 couple	-	Occupé de façon éphémère depuis les années 1950; dernière mention en 2008	Jardins botaniques royaux
Comté de Halton	Caledon	1 couple	-	-	Occupé uniquement en 2003	Privée
Comté de Middlesex	Skunks Misery	-	1 couple	1 mâle non apparié	Occupé de façon éphémère; reproduction non confirmée	Privée
Comté de Middlesex	Première Nation des Chippewas de la Thames	-	2 mâles non appariés	2 mâles non appariés	Probablement occupé de façon éphémère; découvert en 2015; reproduction non confirmée	Premières Nations
Comté de Norfolk	Hahn Woods (base de la pointe Long)	5 couples	2 couples	1 couple	Occupé assez régulièrement depuis les années 1930	Service canadien de la faune; privée

Région municipale	Nom du site	Population maximale (1991-2005)[1]	Population maximale (2006-2015)[2]	Estimation de la population en 2015	Historique d'occupation	Propriété
Comté de Norfolk	Pointe Long (crêtes éloignées)	1 couple	-	-	Occupé de façon éphémère en plusieurs emplacements depuis le début des années 1980; aucune mention depuis 1998.	Service canadien de la faune; privée
Comté de Norfolk	Forêts Backus	5 couples	6 couples	6 couples	Occupé la plupart des années depuis le début des années 1980.	Conser-vation de la nature Canada; privée
Comté de Norfolk	Ruisseau Lower Big	3 couples	1 couple	-	Occupé de façon éphémère en plusieurs emplacements dispersés depuis les années 1930; dernière mention en 2008	Service canadien de la faune; privée
Comté de Norfolk	Port Rowan (ruisseau Dedrick)	-	1 couple	-	Occupé en 2014; aucune autre mention	Études d'Oiseaux Canada
Comté de Norfolk	Langford Woods	-	1 couple	-	Occupé en 2013; aucune autre mention	Long Point Basin Land Trust

[1] COSEWIC (2007).

[2] McCracken (2008), McCracken et Vande Sompl (2009) et données inédites recueillies par J. McCracken.

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2016)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
Environment and Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service
Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.